



## ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT DESIGNATION N° 2021-SJ-07

Le Maire de la Ville de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L.1431-4 et L.2122-18 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant désignation des Adjoints au Maire,

VU l'arrêté de délégation de fonctions consenties par Monsieur le Maire à Madame Rachel BURGUY, Conseillère Déléguée, en date du 27 Novembre 2020,

CONSIDÉRANT qu'en cas d'absence du Maire, un représentant peut être désigné,

### ARRÊTE :

Article 1 : Madame Rachel BURGUY est désignée pour me représenter lors du Conseil d'Administration du Centre Pompidou-Metz qui se réunira le Jeudi 25 mars 2021.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et pourra faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt du recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressé à l'intéressé ainsi qu'à Monsieur le Préfet de la Moselle.

24 MARS 2021

Fait à Metz, le



François GROSDIDIER  
Maire de Metz  
Président de Metz Métropole  
Membre Honoraire du Parlement